

**République Française**

**Département de Savoie**

**Commune de MOTZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2022**

**Liste des délibérations**

Réfection du toit du four et du bassin de Reynaud

Le conseil municipal confie, à l'unanimité, les travaux de réfection du toit du four et du bassin de Reynaud, à l'entreprise Thévenet SARL pour un coût de :

- 4 674.00 € H.T. pour la réfection du toit du bassin
- 7 715.80 € H.T. pour la réfection du toit du four

Vente de la parcelle C 421

A l'unanimité, le conseil municipal cède la parcelle C 421 à Monsieur Sébastien Thévenet pour un prix de 0.40 € le m<sup>2</sup>

Autorisation de déplacement pour représentation de la commune

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le déplacement à Lyon de Monsieur le maire et de son adjoint, Monsieur Denis Jeantet afin de représenter la commune lors de la réunion du 24 août dernier, avec l'avocat en charge de l'expertise de la convention de Délégation de Service Public avec Vacancéole, et demande à ce que les frais de déplacements leurs soient remboursés

Participation financière à la manifestation Motz-Chautagne Tour

Le principe de la participation financière à la manifestation Motz-Chautagne-Tour a été adopté à l'unanimité. Cependant la somme de 3 000 € proposée par Monsieur le Maire n'a été acceptée qu'à 6 voix pour et 3 contre